



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 5 janvier 2005 (06.01)
(OR. en)**

5121/05

FIN 4

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Pour le Secrétaire général de la Commission européenne,
Madame Patricia BUGNOT, Directeur

Date de réception: 28 décembre 2004

Destinataire: Monsieur Javier SOLANA, Secrétaire général/Haut représentant

Objet: Ajustement technique des perspectives financières pour 2006 à l'évolution du
RNB et des prix (Point 15 de l'accord interinstitutionnel du 6 mai 1999 sur la
discipline budgétaire et l'amélioration de la procédure budgétaire)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission COM(2004) 837 final.

p.j.: COM(2004) 837 final



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 28.12.2004
COM(2004)837 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION
AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

**Ajustement technique des perspectives financières pour 2006
à l'évolution du RNB et des prix**

**(Point 15 de l'accord interinstitutionnel du 6 mai 1999 sur la discipline budgétaire et
l'amélioration de la procédure budgétaire)**

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION
AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

**Ajustement technique des perspectives financières pour 2006
à l'évolution du RNB et des prix**

**(Point 15 de l'accord interinstitutionnel du 6 mai 1999 sur la discipline budgétaire et
l'amélioration de la procédure budgétaire)**

1. INTRODUCTION

L'accord interinstitutionnel (AII) du 6 mai 1999 sur la discipline budgétaire et l'amélioration de la procédure budgétaire¹, tel qu'il a été adapté en fonction de l'élargissement et révisé en 2003², contient le tableau des perspectives financières pour l'UE-25 (tableau 1a).

Le point 15 de l'AII indique que la Commission procède chaque année, en amont de la procédure budgétaire de l'exercice n+1, à l'ajustement technique des perspectives financières en fonction de l'évolution du revenu national brut (RNB) de l'Union européenne et des prix.

L'objet de la présente communication est de présenter à l'autorité budgétaire le résultat de cet ajustement technique (UE-25) pour l'exercice 2006.

2. MODALITÉS D'AJUSTEMENT DU TABLEAU DES PERSPECTIVES FINANCIÈRES (TABLEAUX 1 À 3)

Le tableau 1 présente les perspectives financières pour l'UE-25 ajustées pour 2006 à prix courants.

Le tableau 2 indique les perspectives financières pour l'UE-25 ajustées pour 2006 à prix courants, compte tenu des répercussions budgétaires d'un règlement politique à Chypre.

Le tableau 3 présente les paramètres économiques utilisés pour cet exercice d'ajustement. Ils se fondent sur les données établies par Eurostat et sur les prévisions les plus récentes effectuées par la Commission en liaison avec des experts nationaux (prévisions économiques d'automne 2004). Ces données et prévisions reposent sur le système européen de comptes nationaux révisé en 1995 («SEC 95»).

2.1. Ajustement des plafonds de dépenses par rubrique

Le mode de calcul utilisé pour l'ajustement a consisté à appliquer aux crédits d'engagement inscrits dans les perspectives financières (à prix 1999):

¹ JO C 172 du 18.6.1999, p. 1.

² JO L 147 du 14.6.2003, p. 31.

- un déflateur cumulé de 14,87 % couvrant la période 2000-2006 pour le plafond de la rubrique 1 et, au sein de la rubrique 2, pour le montant «Fonds structurels», en vertu du point 15 de l'AI (taux forfaitaire annuel de 2 %);
- le déflateur du RNB en euros pour 2000-2006 (soit 14,29 %) aux plafonds des autres rubriques de dépenses (déflateur effectif).

Conformément au point 23 a) de l'accord interinstitutionnel du 6 mai 1999, la réserve monétaire a été supprimée à compter de 2003.

Pour se conformer aux crédits du Fonds de cohésion en faveur des dix nouveaux États membres inscrits dans les traités d'adhésion, le montant global imputé au Fonds de cohésion à prix 2006 a été arrondi à l'unité supérieure.

En ce qui concerne les paiements, l'ajustement se fonde sur les estimations des crédits pour paiements effectuées pour chaque rubrique lors de l'établissement du tableau des perspectives financières (à prix 1999). Le tableau suivant détaille le mode de calcul:

	UE-25 Crédits pour paiements 2006 à prix 1999 (en millions d'euros)	Déflateur cumulé 2000-2006 (%)	UE-25 Crédits pour paiements 2006 à prix 2006 (en millions d'euros)	
Rubrique 1	45.755	14,87	52.558	
Rubrique 2 - «Fonds structurels»	29.240	14,87	33.588	
Rubrique 5	5.712	14,29	6.528	
Rubrique 6	Réserve monétaire Autres réserves	400	14,29	458
Rubrique 2 - «Fonds de cohésion», rubrique 3, rubrique 4, rubrique 7 et rubrique 8	22.733	14,29	25.980	
TOTAL DES CRÉDITS POUR PAIEMENTS	103.840		119.112	

Les crédits pour paiements concernant les dix nouveaux États membres qui ont adhéré à l'Union européenne le 1^{er} mai 2004 ont été ajoutés aux crédits pour paiements relatifs aux quinze États membres, à prix 1999 et pour chacune des sous-catégories du tableau ci-dessus. Les sous-totaux pour 2006 à prix 1999 sont ensuite ajustés à prix 2006 selon le déflateur applicable: la rubrique 1 et la part de la rubrique 2 consacrée aux Fonds structurels ont été ajustées au moyen d'un déflateur cumulé de 14,87 %; les autres rubriques ou dépenses ont été ajustées à l'aide d'un déflateur cumulé égal à 14,29 %.

2.2. Principaux résultats de l'ajustement technique des perspectives financières pour 2006 (UE-25)

Le plafond total des crédits pour engagements s'établit pour 2006 à 123 515 millions d'euros, ce qui représente 1,12 % du RNB.

Le plafond total correspondant des crédits pour paiements s'élève à 119 112 millions d'euros, soit 1,08 % du RNB. Compte tenu des prévisions économiques actuelles, cela laisse une marge sous le plafond des ressources propres de 18 059 millions d'euros (0,16 % du RNB pour l'UE-25).

En ce qui concerne les exercices 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005, le montant de la marge a été actualisé par rapport à l'ajustement technique précédent en tenant compte des estimations les plus récentes du RNB afin de rendre les comparaisons possibles sur plusieurs années. En revanche, les plafonds en engagements et en paiements, tels qu'ils résultaient des ajustements, restent inchangés.

2.3. Les perspectives financières ajustées à prix 2006, compte tenu des répercussions budgétaires d'un règlement politique à Chypre

Le tableau 2 présente le cadre financier de l'UE-25 pour 2006 à prix courants, compte tenu des répercussions budgétaires d'un règlement politique à Chypre.

Ce tableau a été ajusté de la même manière que le tableau 1 et s'appliquera à supposer que Chypre soit réunifiée d'ici le 31 décembre 2006.

3. AUTRES ÉLÉMENTS LIÉS À L'EXERCICE D'AJUSTEMENT TECHNIQUE

3.1. La ligne directrice agricole

La ligne directrice agricole a été calculée conformément à l'article 3 du règlement du Conseil concernant la discipline budgétaire³ (cf. tableau 4).

Les montants au titre des cotisations sucre et isoglucose, des restitutions aide alimentaire et des restitutions sucre ACP se fondent à ce stade sur les prévisions établies pour le budget 2006. Conformément à la décision concernant la discipline budgétaire, le niveau définitif de la ligne directrice - en ce qui concerne ces éléments spécifiques - sera fixé lors de la présentation de l'APB 2006.

Pour 2006, la ligne directrice agricole est provisoirement estimée à 58 634 millions d'euros⁴.

3.2. Rubrique 5 (Administration)

S'agissant de la rubrique 5, un renvoi au tableau des perspectives financières précise que les montants au titre des dépenses de pensions pris en compte sous le plafond de cette rubrique sont calculés nets des contributions du personnel au régime correspondant, dans la limite de 1 100 millions d'euros (prix 1999) pour la période 2000-2006. Comme indiqué dans la communication de la Commission relative à l'ajustement technique pour 2000⁵, «cette disposition doit être interprétée comme imposant une double limite aux montants venant en déduction des dépenses de pensions pour l'application du plafond de la rubrique»:

- chaque année, ce montant ne peut être supérieur aux contributions effectivement inscrites en recettes du budget;

³ JO L 244 du 29.9.2000, p. 27. Règlement (CE) du Conseil n° 2040/2000 du 26.9.2000.

⁴ Cela laisse une marge de 6 016 millions d'euros par rapport à l'ensemble des dépenses qui, conformément au règlement concernant la discipline budgétaire, sont prises en compte dans la ligne directrice (la rubrique 1 et les dépenses «d'agriculture» relevant de l'aide de préadhésion dans le cadre de la rubrique 7).

⁵ SEC(1999) 847 final, point 6.

- le total cumulé de ces déductions sur la période 2000-2006 ne peut dépasser 1 100 millions d'euros à prix 1999, soit en moyenne annuelle 157 millions d'euros (180 millions à prix 2006).

Pour les années précédentes des perspectives financières 2000-2006, le caractère récurrent des dépenses administratives imposait que soit retenue chaque année la limite la plus basse pour éviter l'utilisation, en début de période, d'une marge qui ne serait plus disponible en totalité ultérieurement. Pour 2006 - dernière année de la période -, le montant disponible restant pouvant être déduit est également le montant le plus faible, soit un maximum de 180 millions d'euros à prix courants pour 2006.

3.3. Opérations extrabudgétaires

Le point 10, cinquième alinéa, de l'AII indique que les informations relatives aux opérations non reprises dans le budget général, ainsi que l'évolution prévisible des différentes catégories de ressources propres de la Communauté, sont présentées à titre indicatif et mises à jour annuellement lors de l'ajustement technique des perspectives financières.

Les tableaux 5.1 et 5.2 présentent ces informations actualisées sur la base des dernières estimations disponibles. Elles concernent le Fonds européen de développement (FED) et la structure des ressources propres.

ANNEXE

TABLEAU 1: PERSPECTIVES FINANCIÈRES (UE-25) AJUSTÉES POUR 2006

	Prix courants						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
CRÉDITS D'ENGAGEMENT							
1. AGRICULTURE	41.738	44.530	46.587	47.378	49.305	51.439	52.618
1a Politique agricole commune	37.352	40.035	41.992	42.680	42.769	44.598	45.502
1b Développement rural	4.386	4.495	4.595	4.698	6.536	6.841	7.116
2. ACTIONS STRUCTURELLES	32.678	32.720	33.638	33.968	41.035	42.441	44.617
Fonds structurels	30.019	30.005	30.849	31.129	35.353	37.247	38.523
Fonds de cohésion	2.659	2.715	2.789	2.839	5.682	5.194	6.094
3. POLITIQUES INTERNES	6.031	6.272	6.558	6.796	8.722	9.012	9.385
4. ACTIONS EXTÉRIEURES	4.627	4.735	4.873	4.972	5.082	5.119	5.269
5. ADMINISTRATION (1)	4.638	4.776	5.012	5.211	5.983	6.185	6.528
6. RÉSERVES	906	916	676	434	442	446	458
Réserve monétaire	500	500	250	0	0	0	0
Réserve pour aides d'urgence	203	208	213	217	221	223	229
Réserve pour garanties	203	208	213	217	221	223	229
7. AIDE DE PRÉADHÉSION	3.174	3.240	3.328	3.386	3.455	3.472	3.566
Agriculture	529	540	555	564	0	0	0
Instrument structurel de préadhésion	1.058	1.080	1.109	1.129	0	0	0
PHARE (pays candidats)	1.587	1.620	1.664	1.693	0	0	0
8. COMPENSATION					1.410	1.305	1.074
TOTAL CRÉDITS POUR ENGAGEMENTS	93.792	97.189	100.672	102.145	115.434	119.419	123.515
TOTAL CRÉDITS POUR PAIEMENTS	91.322	94.730	100.078	102.767	111.380	114.060	119.112
Plafond, crédits pour paiements en % du RNB (SEC 95)	1,07%	1,07%	1,09%	1,11%	1,09%	1,08%	1,08%
Marge pour imprévus	0,17%	0,17%	0,15%	0,13%	0,15%	0,16%	0,16%
Plafond ressources propres	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%

(1) Les montants au titre des dépenses de pensions pris en compte sous le plafond de cette rubrique sont calculés nets des contributions du personnel au régime correspondant, dans la limite de 1 100 millions d'euros aux prix de 1999 pour la période 2000-2006.

TABLEAU 2: PERSPECTIVES FINANCIÈRES (UE-25) AJUSTÉES POUR 2006
(y compris répercussions budgétaires d'un règlement politique à Chypre)

	Prix courants						
CRÉDITS D'ENGAGEMENT	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1. AGRICULTURE	41.738	44.530	46.587	47.378	49.297	51.437	52.615
1a Politique agricole commune	37.352	40.035	41.992	42.680	42.772	44.608	45.513
1b Développement rural	4.386	4.495	4.595	4.698	6.525	6.829	7.102
2. ACTIONS STRUCTURELLES	32.678	32.720	33.638	33.968	41.094	42.528	44.746
Fonds structurels	30.019	30.005	30.849	31.129	35.395	37.319	38.632
Fonds de cohésion	2.659	2.715	2.789	2.839	5.699	5.209	6.114
3. POLITIQUES INTERNES	6.031	6.272	6.558	6.796	8.737	9.027	9.401
4. ACTIONS EXTÉRIEURES	4.627	4.735	4.873	4.972	5.082	5.119	5.269
5. ADMINISTRATION (1)	4.638	4.776	5.012	5.211	5.983	6.185	6.528
6. RÉSERVES	906	916	676	434	442	446	458
Réserve monétaire	500	500	250	0	0	0	0
Réserve pour aides d'urgence	203	208	213	217	221	223	229
Réserve pour garanties	203	208	213	217	221	223	229
7. AIDE DE PRÉADHÉSION	3.174	3.240	3.328	3.386	3.455	3.472	3.566
Agriculture	529	540	555	564	0	0	0
Instrument structurel de préadhésion	1.058	1.080	1.109	1.129	0	0	0
PHARE (pays candidats)	1.587	1.620	1.664	1.693	0	0	0
8. COMPENSATION					1.410	1.305	1.074
TOTAL CRÉDITS POUR ENGAGEMENTS	93.792	97.189	100.672	102.145	115.500	119.519	123.657
TOTAL CRÉDITS POUR PAIEMENTS	91.322	94.730	100.078	102.767	111.380	114.060	119.112
Plafond, crédits pour paiements en % du RNB (SEC 95)	1,07%	1,07%	1,09%	1,11%	1,09%	1,08%	1,08%
Marge pour imprévus	0,17%	0,17%	0,15%	0,13%	0,15%	0,16%	0,16%
Plafond ressources propres	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%

(1) Les montants au titre des dépenses de pensions pris en compte sous le plafond de cette rubrique sont calculés nets des contributions du personnel au régime correspondant, dans la limite de 1 100 millions d'euros aux prix de 1999 pour la période 2000-2006.

TABLEAU 3: PNB-RNB - DONNÉES ET PRÉVISIONS

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de croissance réel UE-15 (en %)							
-Ajustement pour 2000	2,7						
-Ajustement pour 2001	3,1	3					
-Ajustement pour 2002	3,3	3,1	3,1				
-Ajustement pour 2003	3,4	1,7	1,2	2,9			
-Ajustement pour 2004	3,5	1,2	0,9	1,9	2,6		
-Ajustement pour 2005	3,6	1,7	1	0,7	1,9	2,5	
-Ajustement pour 2006 UE-15	3,6	1,7	1,1	0,7	2,4		
-Ajustement pour 2006 UE-25					2,5	2,2	2,4
Déflateur du PNB en euros UE-15 (en %)							
-Ajustement pour 2000	1,7						
-Ajustement pour 2001	2,0	1,8					
-Ajustement pour 2002	2,7	1,8	2				
-Ajustement pour 2003	2,9	1,7	2	1,7			
-Ajustement pour 2004	3	1,6	2,2	1,8	1,7		
-Ajustement pour 2005	2,9	1,7	2,3	0,5	1,7	1,7	
-Ajustement pour 2006 UE-15	2,9	1,7	2,4	0,5	2,4		
-Ajustement pour 2006 UE-25					2,4	1,8	1,8

Comparaison déflateurs en monnaie nationale/déflateurs en euros UE-15 et UE-25	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Déflateurs en monnaie nationale (moyenne pondérée)	1,4%	2,4%	2,6%	2,2%	2,0%	2,0%	1,9%
Déflateurs en euros	2,9%	1,7%	2,4%	0,5%	2,4%	1,8%	1,8%

PNB-15 à prix courants (en milliards d'euros) SEC 79	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
-Ajustement pour 2000	8.058,5						
-Ajustement pour 2001	8.138,6	8.533,3					
-Ajustement pour 2002	8.275,0	8.682,5	9.127,3				
-Ajustement pour 2003	8.333,2	8.621,1	8.908,7	9.320,2			
RNB-15 à prix courants (en milliards d'euros) SEC 95							
-Ajustement pour 2003	8.501,2	8.794,3	9.087,4	9.506,6			
-Ajustement pour 2004	8.527,0	8.775,0	9.056,0	9.400,0	9.815,0		
-Ajustement pour 2005	8.544,0	8.841,0	9.144,0	9.256,0	9.603,0	10.014,0	
-Ajustement pour 2006	8.539,0	8.834,0	9.148,0	9.270,0	9.726,0	10.099,0	10.520,0

RNB-10 à prix courants (en milliards d'euros) SEC 95					2004	2005	2006
-Ajustement pour 2004					512,4		
-Ajustement pour 2005					443,0	474,3	
-Ajustement pour 2006					461,0	508,0	542,0

RNB-25 à prix courants (en milliards d'euros) SEC 95					2004	2005	2006
-Ajustement pour 2004					10.327,4		
-Ajustement pour 2005					10.046,0	10.488,3	
-Ajustement pour 2006					10.187,0	10.607,0	11.062,0

Source : Prévisions économiques d'automne, octobre 2004, Commission européenne (DG ECFIN).

TABLEAU 4 : CALCUL DE LA LIGNE DIRECTRICE AGRICOLE POUR 2006

en millions d'euros

2006		
DÉPENSES DE BASE (budget 1995)		36.394
TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DU PNB		
1996	1,8%	
1997	2,6%	
1998	2,9%	
1999	2,8%	
2000	3,6%	
2001	1,7%	
2002	1,1%	
2003	0,7%	
2004	2,4%	
2005	2,2%	
2006	2,4%	
Taux d'accroissement cumulé	27,00%	
74 % du taux d'accroissement cumulé	19,98%	
DÉPENSES CORRIGÉES (prix 1995)		43.666
DÉFLATEUR DU PNB		
1996	3,4%	
1997	2,7%	
1998	1,7%	
1999	2,3%	
2000	2,9%	
2001	1,7%	
2002	2,4%	
2003	0,5%	
2004	2,4%	
2005	1,8%	
2006	1,8%	
Taux d'accroissement cumulé	26,27%	
DÉPENSES CORRIGÉES (prix 2005)		55.136
IMPACT DE L'ÉLARGISSEMENT		
Augmentation du RNB en 2004	4,74%	
74 % de l'augmentation du RNB	3,50%	
DÉPENSES CORRIGÉES		57.068
À ajouter		
Estimation des besoins (*) pour		
- cotisation sucre et isoglucose		793,6
- restitutions aide alimentaire		7
- restitutions sucre ACP		765,6
- sous-total		1566,2
LIGNE DIRECTRICE AGRICOLE		58.634

(*) Prévisions pour le budget 2004

TABLEAU 5 : PROGRAMMATION INDICATIVE DES DÉPENSES NON INSCRITES AU BUDGET GÉNÉRAL ET ÉVOLUTION INDICATIVE DES DIFFÉRENTES RESSOURCES PROPRES

TABLEAU 5.1. FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Engagements (E) et paiements (P)
En millions d'euros - prix courants

	2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006	
	E	P	E	P	E	P	E	P	E	P	E	P	E	P
TOTAL	4007	1640	1921	2124	2115	1902	4127	2431	3185	2565	4055	2995	3500	3400

Ces séries se rapportent aux mesures gérées par la Commission et la Banque européenne d'investissement. Elles ne tiennent pas compte d'un montant de 750 millions d'euros non encore débloqué par le Conseil dans le cadre de ce qu'on appelle le milliard d'euros «conditionnel».

TABLEAU 5.2. ÉVOLUTION DES RESSOURCES PROPRES PAR CATÉGORIES

En % du total	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Ressources propres traditionnelles	17	16	14	13	12	11	11
TVA	40	40	28	25	15	14	14
RNB	43	44	58	62	73	75	76

2000-2003: exécution du budget, y compris l'ajustement rétroactif de 15 % des RPT en 2002

2004: budget rectificatif 8/2004

2005: APB 2005, UE-25

2006: prévisions